

AMUNDI LABEL OBLIGATAIRE ESR - E2

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2022

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■ Label CIES

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **116,89 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **31/05/2022**
Actif géré : **253,59 (millions EUR)**
Indice de référence :
15% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E) + 85% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG (11H00)

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises labellisé par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) est investi en supports obligataires émis par des états de la zone euro. Sa gestion, privilégiant les valeurs socialement responsables, vise à apprécier la capacité des états concernés à assumer leur rôle et recherche la valorisation à moyen terme du capital investi au travers d'une gestion active de la sensibilité du portefeuille et de son positionnement sur la courbe des taux. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Modification de l'indice de référence : à compter du 10 mai 2021, l'indice de référence est 85% FTSE MTS Eurozone Government Broad IG + 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2021	29/04/2022	28/02/2022	31/05/2021	31/05/2019	31/05/2017
Portefeuille	-10,21%	-1,74%	-6,70%	-10,37%	-6,86%	-3,56%
Indice	-10,09%	-1,68%	-6,82%	-9,90%	-5,81%	-0,96%
Ecart	-0,12%	-0,06%	0,13%	-0,46%	-1,05%	-2,60%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	-3,92%	4,40%	6,89%	-0,48%	-0,07%	3,03%	0,08%	12,67%	2,69%	-
Indice	-3,34%	4,79%	7,07%	0,81%	0,09%	3,58%	1,66%	13,47%	2,27%	-
Ecart	-0,58%	-0,39%	-0,18%	-1,28%	-0,17%	-0,55%	-1,58%	-0,80%	0,42%	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Certification et Label ISR



www.ci-es.org

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale labellise les produits d'épargne salariale socialement responsables

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	5,03%	4,99%	4,30%
Volatilité de l'indice	5,19%	4,87%	4,21%
Tracking Error ex-post	0,50%	0,66%	0,60%
Ratio d'information	-0,93	-0,56	-0,89
Ratio de Sharpe	-1,96	-0,37	-0,07

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-14,22%
Moins bon mois	06/2015
Moins bonne performance	-3,16%
Meilleur mois	04/2013
Meilleure performance	2,76%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Sensibilité	6,51	7,28
Nombre de lignes	104	4162

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

OBLIGATAIRE ■

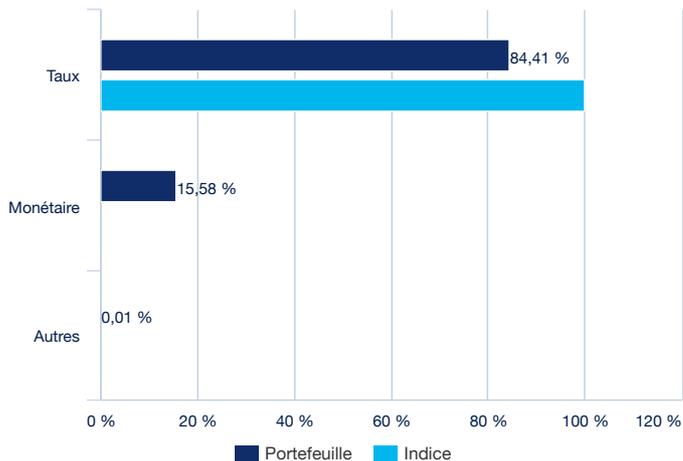
Commentaire de gestion

Au cours du mois de mai, la reprise économique post-COVID a continué de s'affaiblir, quoiqu'à des rythmes divers suivant les grandes régions du monde. Les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, pèsent en effet sur le revenu réel des ménages et la confiance. Elles continuent également d'entraîner des actions, annonces et anticipations de resserrement monétaire de plus en plus rapide. Sur les marchés, les actions ont connu un recul limité, tandis que les rendements obligataires ont augmenté en zone euro et se sont stabilisés aux États-Unis. Les taux ont augmenté dans la zone euro et se sont stabilisés aux États-Unis en mai. Les investisseurs restent très sensibles à l'évolution de l'inflation et de la croissance. L'inflation a atteint un sommet historique en mai dans la zone euro alors que l'inflation américaine semble avoir atteint un pic. L'inflation demeure la priorité des banques centrales. Ainsi, la Fed a confirmé sa volonté de contenir les pressions inflationnistes et la BCE a renforcé sa position. Christine Lagarde a jugé probable une hausse des taux dès juillet en indiquant que la première hausse des taux en zone euro pourrait intervenir "quelques semaines" après la fin des achats nets d'actifs. Ce scénario a été confirmé par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau. La dette des entreprises continue de sous-performer la dette sans risque. L'activité sur le marché primaire reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mouvement de remontée des rendements a perduré au mois de mai, en lien avec des chiffres d'inflation toujours très forts et des Banques Centrales qui affirment d'autant plus leur volonté de resserrer fortement leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille inférieure à celle de l'indice de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cœur » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (catégorie investissable Euro).

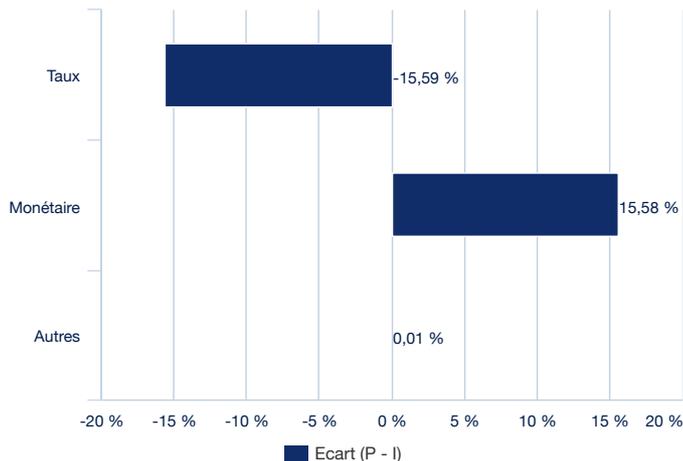
La sélection des titres en portefeuille bénéficie d'une double analyse : financière et extra financière, selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, nous prenons également en compte des critères de durabilité pour la gestion du fonds.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

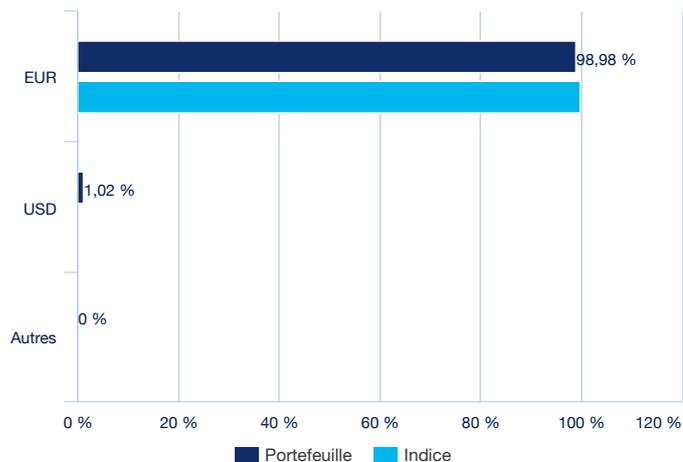
Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Allocation d'actifs en relatif (Source : Amundi)



Répartition par devises (Source : Amundi)

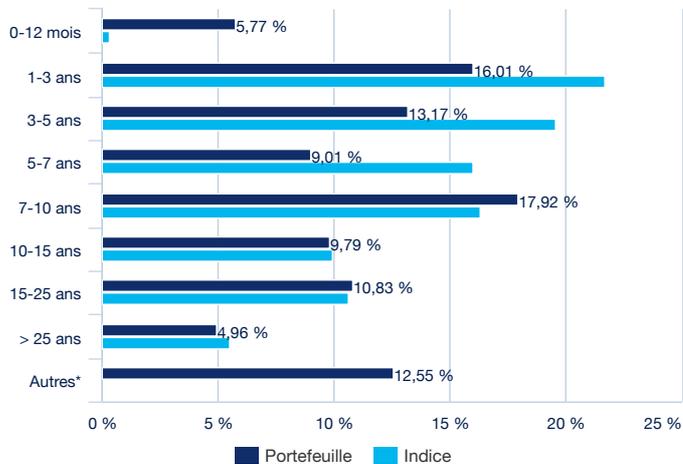


OBLIGATAIRE ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

Répartition par maturités (Source : Amundi)

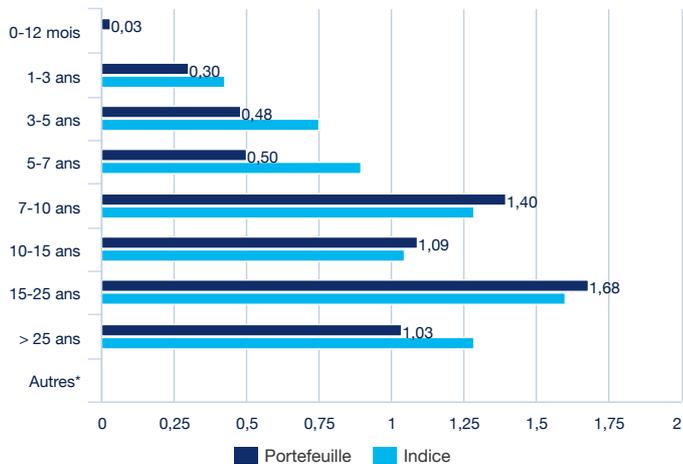
En % d'actif



* Autres : non classés, dépôts, appels de marge ...

Répartition par maturités (Source : Amundi)

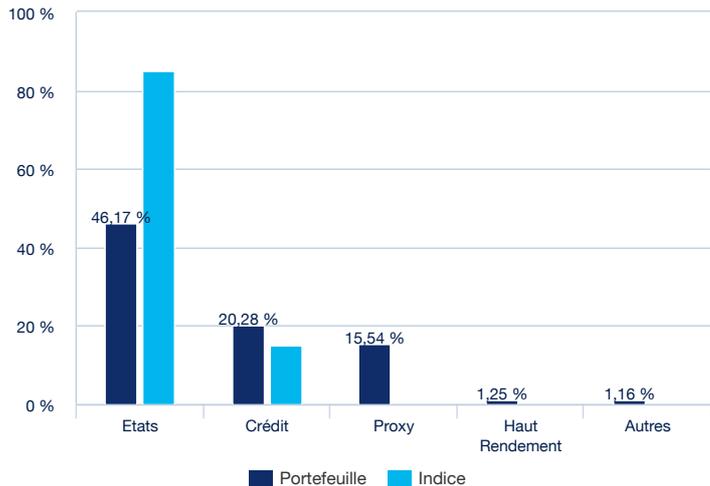
En points de sensibilité



* Autres : non classés, dépôts, appels de marge ...

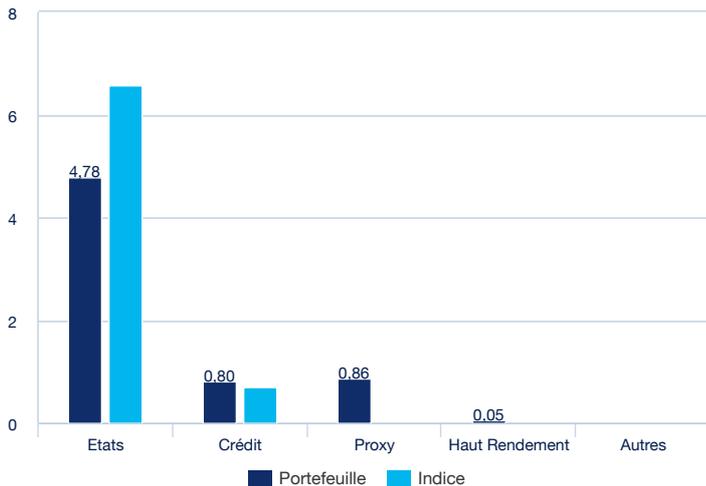
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En % d'actif



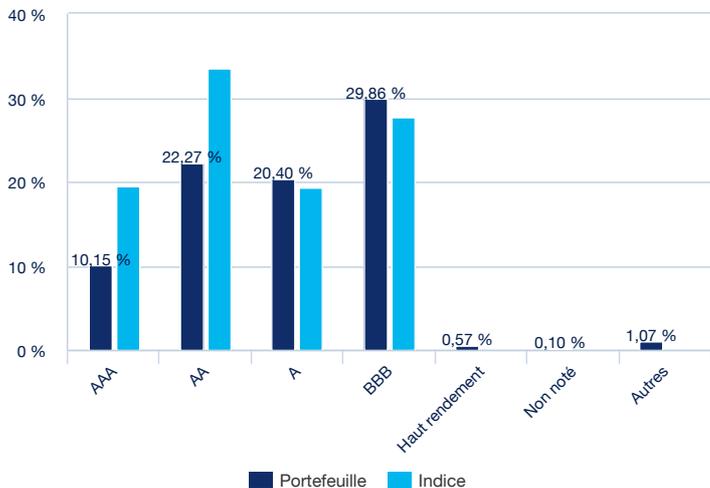
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En points de sensibilité



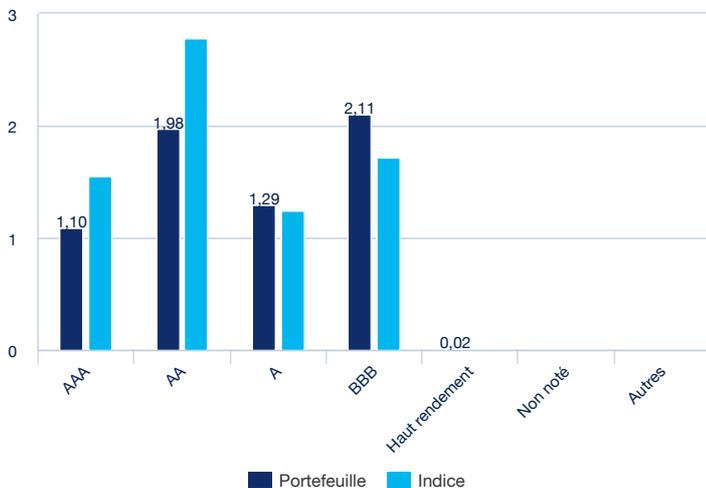
Répartition par notations (Source : Amundi)

En % d'actif



Répartition par notations (Source : Amundi)

En points de sensibilité

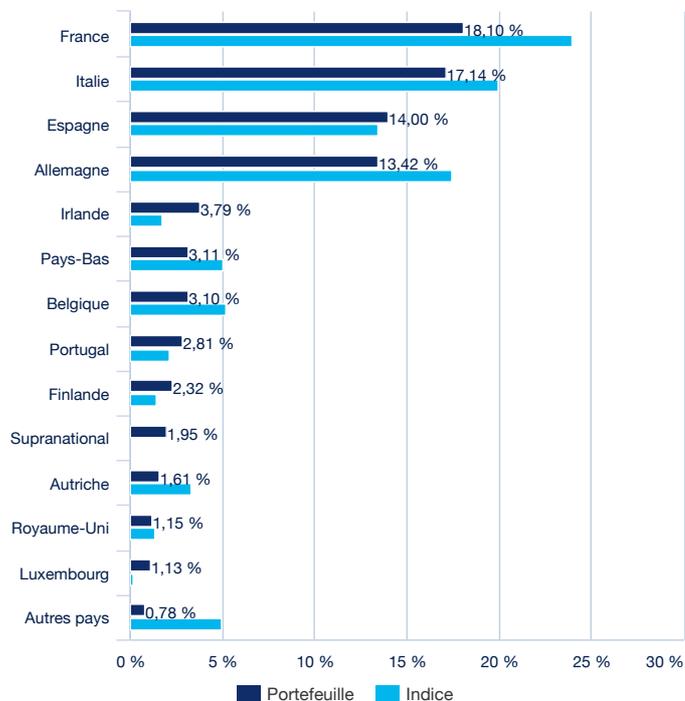


OBLIGATAIRE ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

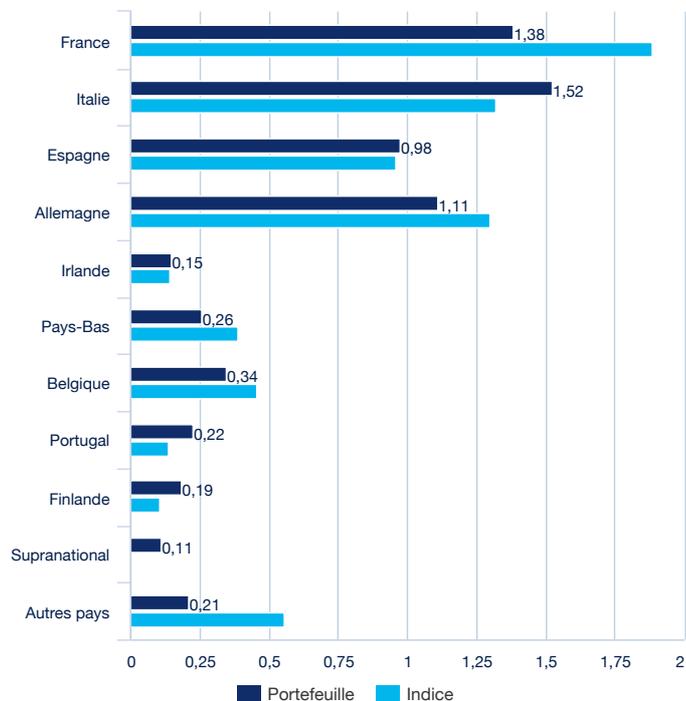
Répartition par pays (Source : Amundi)

En % d'actif



Répartition par pays (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations (Source : Amundi)

	% d'actif
ITALIAN REPUBLIC	14,07%
SPAIN (KINGDOM OF)	11,85%
KFW-KDT F WDERAUFBAU	6,05%
GERMANY	4,62%
FRANCE	3,73%
IRELAND (REPUBLIC OF)	3,73%
BELGIUM	2,96%
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	2,49%
PORTUGAL	2,38%
FINLAND	2,23%
Total	54,11%

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	18/05/2012
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,59% (prélevés) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Classification AMF	FCPE Oblig. & créances Euro
Code AMF	990000109339
Nom du fonds maître	Amundi Euro Bond ESR

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Épargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Épargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Épargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.